

MSDS SL10

Alutac 662 FM

Dear simalube Customer,

We hereby confirm that the automatic lubricators simalube and simalube multipoint with the designation SL10 are filled with Alutac 662 FM lubricant. The Material Safety Data Sheet (MSDS) for this lubricant is provided on the following pages. Please visit www.simatec.com for further technical data regarding this lubricant and simatec automatic lubricators.

Werter simalube Kunde

Wir bestätigen hiermit, dass die automatischen Schmierstoffspender simalube und simalube multipoint, mit der Bezeichnung SL10, mit dem Schmierstoff Alutac 662 FM befüllt sind. Das Sicherheitsdatenblatt zu diesem Schmierstoff finden Sie auf den folgenden Seiten. Technische Daten zum Schmierstoff und den automatischen Schmierstoffspendern simalube finden Sie unter: www.simatec.com

Cher client simplube

Nous certifions que les graisseurs automatiques simalube et simalube multipoint appelés SL10 sont remplis avec le lubrifiant Alutac 662 FM. La fiche de données de sécurité de ce lubrifiant peut être trouvé dans les pages suivantes. Concernant les données techniques du lubrifiant tout comme les graisseurs automatiques simalube, vous allez trouver ces détails sous le lien suivant: www.simatec.com

Estimado cliente de simalube

Por la presente certificamos que los lubricadores automáticos simalube y simalube multipoint con la designación SL10, están rellenados con el lubricante Alutac 662 FM. La ficha de datos de seguridad de este lubricante Usted pueden encontrar en las siguientes páginas. Para especificaciones técnicas del lubricante y de los lubricadores automáticos simalube ver: www.simatec.com

Caro cliente simalube

Con la presente confermiamo che i lubrificatori automatici simalube e simalube multipoint con la designazione SL10 sono riempiti con lubrificante Alutac 662 FM. La scheda dati di sicurezza per questo lubrificante é riportato sulle seguenti pagine. I dati tecnici del lubrificante e dei lubrificatori automatici sono disponibili sul sito: www.simatec.com

22.08.2022 / simatec ag, Wangen a. Aare, Switzerland

© simatec 22.08.2022 MSDS - simalube SL10



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Alutac 662 FM

Date de révision 22-août-2022 Remplace la version 16-mars-2020 Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Alutac 662 FM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante.

Utilisations déconseilléesAucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Axel France SAS 30 Rue de Pied de Fond Z.I. St Liguaire CS 98821 79028 Niort Cedex France

Téléphone: +33 549 77 13 71

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

hse.support@axelch.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +46 (0) 303 332500 pendant les heures ouvrables

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008				
Europe	112			
France	ORFILA: + 33 (0) 1 45 42 59 59			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistre ment REACH	Numéro CAS		règlement (CE)	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
					nº 1272/2008 [CLP]			
Decanedioic acid, disodium salt	<1.2	01-21207620 63-61	17265-14-4	241-300-3	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Ce produit est une graisse lubrifiante additivée, épaissie au savon d'aluminium sur base

PAO

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Protection individuelle du personnel Aucune information disponible. **de premiers secours**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures

d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des

récipients pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker à une

température ne dépassant pas 45 °C/ 113 °F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites Limites d'exposition

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites

biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Rince-oeils. Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle



Protection des mains Caoutchouc nitrile. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Vérifier que le délai de

rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour

plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux. Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une **Protection respiratoire**

protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Aucun(e)

dans les conditions normales d'utilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Pâte / gel Liquide État physique Aspect Semi-solide Couleur blanche

Odeur Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Hq

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique Hydrosolubilité

Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur

Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Valeurs

Remarques • Méthode Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

> 150 °C / > 302 °F

Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible

@ 40 °C

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Insoluble dans l'eau

 $> 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible < 1000 kg/m3 @ 25 °C / 77 °F Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

0 Teneur en COV (%)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Aucune information disponible

Aucune information disponible

10.1. Réactivité

Stable. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la

substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau Non irritant pendant l'utilisation normale. En cas de contact prolongé ou répété, peut

dessécherla peau et entraîner une irritation.

Ingestion Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Aucun danger par ingestion connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4.707,80 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 2.692,70 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Decanedioic acid, disodium salt	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Mobilité Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de 13 08 99*.

13 NR 99*

déchets selon EWC/AVV

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportNon réglementé

de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage
14.5 Dangers pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à
Non réglementé
Sans objet
Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportNon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé transport

14.4 Groupe d'emballage
Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à Aucun(e)
prendre par l'utilisateur

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportNon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportNon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé transport

14.4 Groupe d'emballage
14.5 Dangers pour l'environnement
Non réglementé
Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement Sans obje 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

OACI (aérien)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de transportSubstances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Exigences de notification pour l'exportation

Sans objet.

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme
DSL/NDSL Est conforme
EINECS/ELINCS Est conforme
REACH Est conforme
ENCS Est conforme
IECSC Est conforme
KECL Est conforme

PICCS -

AIIC (Australie) Est conforme NZIOC Est conforme

TSCI -

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

REACH - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TSCI - Taiwan Chemical Substance Inventory

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

EC - European Commission

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

EUH - European Hazard statement

CAS - Chemical Abstracts Service

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

PBT - Persistent, Bio-accumulative and Toxic

vPvB - Very Persistent, Very Bio-accumulative

VOC - Volatile Organic Compounds

ATE - Acute Toxicity Estimate

STOT - Specific Target Organ Toxicity

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification

Méthode de calcul

Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Organisation mondiale de la santé

Date de révision 22-août-2022

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Conseil en matière de formation Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de

données de sécurité.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité